

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2014-0012 DC/DG du 5 février 2014 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président de la commission de la certification des établissements de santé

NOR : HASX1430095S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 5 février 2014,
Vu les articles L. 161-41 et L. 161-42 du code de la sécurité sociale ;
Vu le décret du Président de la République en date du 17 janvier 2014 portant nomination de M. Yvonnick Morice ;
Vu le règlement intérieur du collège ;
Vu la déclaration publique d'intérêts de M. Yvonnick Morice,

Décide :

Article 1^{er}

M. Yvonnick Morice est nommé président de la commission de certification des établissements de santé à compter du 5 février 2014.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé et sur le site Internet de la Haute Autorité de santé.

Fait le 5 février 2014.

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU